

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1791

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre du 12 mars 2013, établi entre la Ville de Lyon et les Nouvelles Subsistances

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1791 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE DU 12 MARS 2013, ETABLI ENTRE LA VILLE DE LYON ET LES NOUVELLES SUBSISTANCES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés 8 bis, quai Saint-Vincent dans le 1^{er} arrondissement et dénommés les Subsistances, qu'elle a aménagés pour l'accueil de diverses activités culturelles.

Par ailleurs, elle a décidé de soutenir le projet de l'Association Les Nouvelles Subsistances, dont l'activité s'exerce en direction de l'émergence de nouveaux langages artistiques à Lyon, en particulier dans le domaine des arts vivants. Cette association, dirigée par Guy Walter, a été fondée en 2003 pour succéder à une régie municipale. En conséquence, la Ville a accueilli cette structure dans une partie des locaux dudit site. Cette décision s'est concrétisée par la signature, entre la Ville et l'Association, d'une convention d'objectifs artistiques et d'une convention de mise à disposition de locaux, approuvées par délibération n° 2003/3067 du 13 octobre 2003, puis renouvelées par période de trois ans.

La programmation des Nouvelles Subsistances couvre différentes disciplines telles que le théâtre, le nouveau cirque, la danse, les musiques électroniques, la vidéo et les arts plastiques. L'ensemble des productions montrées au public lyonnais constitue le plus souvent la dernière étape d'une résidence de création sur le site.

Les conventions actuellement en vigueur viennent à échéance le 31 décembre 2016 pour la convention d'objectifs et le 19 mars 2017 pour la convention de mise à disposition de locaux.

Dans le cadre du suivi de ses structures culturelles et en accord avec les Nouvelles Subsistances, la Ville de Lyon souhaite préciser les objectifs convenus au sein de la convention cadre par des indicateurs d'analyse et l'organisation d'un comité de suivi formalisé.

Chacun des objectifs fixés à l'Association des Nouvelles Subsistances, portant sur l'accueil d'artistes en résidence, la diffusion de leur création, la médiation avec les publics et le partenariat avec d'autres institutions culturelles sont assortis de critères d'évaluation spécifiques, mesurables et réalistes.

Un comité de suivi rassemblant des représentants de l'Association Les Nouvelles Subsistances, la Ville de Lyon, la DRAC et la Région Rhône-Alpes se réunira deux fois par an à l'initiative de la présidence des Nouvelles Subsistances et effectuera une évaluation au vu des documents transmis aux partenaires.

L'Association Les Nouvelles Subsistances s'engage à fournir trois mois avant la fin de la convention un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre de ses activités entre 2013 et 2016 ainsi que les perspectives d'évolution éventuelles envisagées pour les années à venir.

Cet avenant à la convention cadre fait également suite à la remise du rapport de la Chambre Régionale des Comptes dont le Conseil municipal a pris acte lors de sa séance du 28 septembre 2015.

Ces outils d'évaluation permettront d'envisager au mieux l'achèvement de l'actuelle convention cadre et son éventuel renouvellement.

Pour rappel, le montant de la subvention de fonctionnement individualisée au budget de la Ville pour l'année 2016 est de 1 676 000 €. Il était de 1 776 000 € en 2015.

Vu la délibération n° 2003/3067 du 13 octobre 2003 ;

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 1 à la convention cadre du 12 mars 2013 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et Les Nouvelles Subsistances est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN